Frais des CDD : de qui se moque-t-on ?

Communiqué • 07 mars 2024

Manifestement, **FO** n'a pas la même définition du mot attractivité que la direction.

Lors de la **Réunion/Information "Dispositif d'accompagnement pour l'attractivité des postes CDD ouverts dans certaines régions** ; nous pensions que que la promesse faite le 12 novembre dernier, lors de la saisine pour TEMPO, allait être enfin mise en œuvre.

Donner envie aux scriptes CDD, métier en forte tension, d'aller par exemple de Lyon à Grenoble pour faciliter la mise à l'antenne des éditions ICI 12/13 et ICI 19/20 .

Rendre la mission attractive aurait dû conduire à revaloriser et la prestation et les frais.

Et bien non, la direction préfère la voie du *dumping* social.

Là où un CDD était défrayé 98€ pour une nuit un dîner, il sera désormais plafonné à 84€ dans le projet de la direction.

Et nous passons sur les villes chères comme Paris, Ajaccio, Antibes, Bordeaux, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nice, Strasbourg, et Toulouse où le montant des frais va carrément passer de 114€ à 90€.

Et pour être attractive, la direction propose même l'intégration des frais dans les feuilles de paie, avec une partie assujettie aux cotisations sociales et aux impôts.

Plus qu' attractive, France Télévisions se veut même compétitive en limitant les frais aux seuls jours de contrat.

Terminées les prises en charge des nuits précédant un contrat (alors que celles-ci sont bien précieuses à bon nombre d'endroits pour permettre les prises de service dans de bonnes conditions).

Les chargés de planification, "traqueurs de CDD" apprécieront.

Force Ouvrière exige la refonte immédiate de ce projet.

FO revendique la fin de la disparité entre les barèmes des frais des CDD et des personnels permanents.

Ou alors que la direction assume clairement sa posture et placarde partout aux entrées de nos sites : **France Télévisions, ZONE D'EXTINCTION des CDD.**